



## Comment favoriser l'autonomie du jeune dans la planification et la réalisation des tâches ?

### Objectif

Chaque individu a des besoins spécifiques. En raison des défis rencontrés par les déficients auditifs, les contenus pédagogiques doivent être adaptés aux besoins de chaque jeune.

### Impact

Le jeune bénéficiera d'une approche individualisée basée sur ses besoins et capacités, ce qui lui permettra d'acquérir les connaissances requises et de participer, comme tout le monde, à toutes les activités.

### Ce que vous devez savoir

Pour favoriser l'autonomie du jeune dans la planification et la réalisation des tâches, il est important de **se préparer et d'adapter son programme pédagogique**.

Pour cela, il peut être intéressant **d'être mis en relation avec un professionnel spécialisé**, comme un orthophoniste si le jeune est suivi **ou un établissement, service ou dispositif médico-social** comme un SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile), une EMAS (Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation) ou un DAR (Dispositif d'AutoRégulation) par exemple, qui sont des équipes pluridisciplinaires au service de l'enfant en situation de handicap.

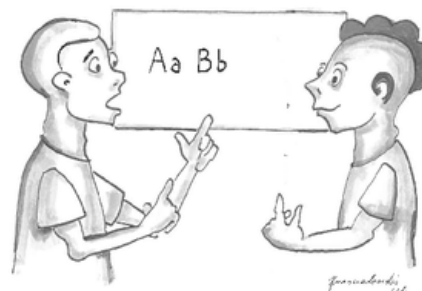
Ces professionnels vous apporteront des conseils personnalisés afin d'adapter au mieux le contenu pédagogique et l'accompagnement éducatif du jeune.

Vous devez, en amont, **faire connaissance avec le jeune** et pouvez par exemple **mettre en place un code de communication non verbal** que vous utiliserez pendant les activités pour éviter les éventuelles incompréhensions et résoudre rapidement les problèmes pouvant émerger.

De manière plus générale, vous trouverez également des conseils dans l'ensemble des fiches du présent guide.

Dans certains cas, le jeune pourra être accompagné d'un professionnel spécialisé et/ou d'un interprète en langue des signes. Il vous faudra alors **transmettre les supports pédagogiques en avance** pour permettre au professionnel spécialisé dans le handicap sensoriel de les préparer et le cas échéant, les adapter. Dans ce cas, référez-vous à la fiche 15: Comment gérer sa communication tripartite avec le jeune et son accompagnant.

Illustration 40: La communication en face-à-face avec une personne sourde ou malentendante



Dans tous les cas, **la communication entre les différents intervenants est primordiale**. Tous doivent collaborer pour bien identifier les difficultés rencontrées lors des activités pédagogiques, échanger sur les différentes approches possibles pour y remédier et mettre en place des adaptations répondant aux besoins éducatifs particuliers du jeune. La famille est elle aussi un acteur dans l'accompagnement du jeune, il est essentiel que vous entreteniez régulièrement avec eux pour les tenir informés des progrès et des éventuelles difficultés rencontrées.

## En savoir plus

En cas de besoins d'accompagnement spécifiques du jeune, passez par l'enseignant référent de l'éducation nationale si l'enfant est reconnu en situation de handicap. Si le jeune n'est pas reconnu en situation de handicap, orientez les parents vers leur médecin traitant. Le cas échéant, ils pourront faire une demande d'accompagnement <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19993>.